

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 22

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Lorsque la désignation... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.